



Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Gare des Brotteaux

14, place Jules Ferry - 69006 Lyon

Tél. : 04 37 48 22 42

<http://www.alec-lyon.org/>

Chauffage urbain
GRANDLYON

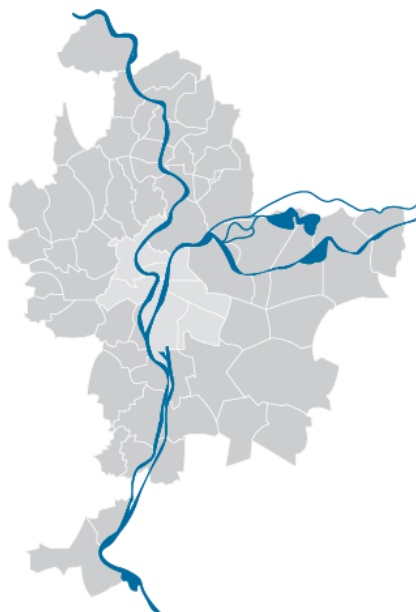
Givors par 

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

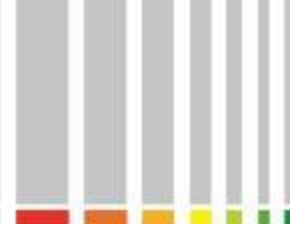
Tél. : 04 78 63 40 40

<http://www.grandlyon.com>



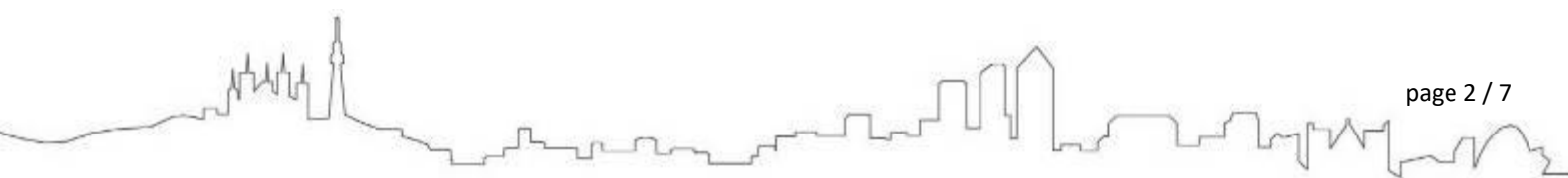
**SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR OU DE FROID
SUR LA METROPOLE DE LYON
MODE D'EMPLOI**

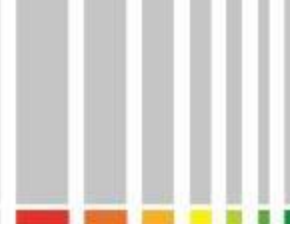
**Fiche B02 – Le réseau de GIVORS
Version 2021**



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	3
Informations générales	3
Autorité compétente	3
Délégué	3
Outils de communication	3
Périmètre de la délégation et plan du réseau.....	4
Données de production	5
Possibilité de raccordement	5
Mix énergétique réel	5
Contenu en CO ₂	5
Classement du réseau.....	5
REGLEMENT DE SERVICE	6
PERSONNE À CONTACTER	6
MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT.....	6
Documents à fournir pour une demande de raccordement.....	6
Conditions de raccordement et obligations vis-à-vis de l'entretien / maintenance du réseau secondaire...	6
MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT	7
Durée d'engagement initiale	7
Coûts de raccordement	7
Tarification en vigueur	7
Taux de TVA applicable	7
ANNEXES	7





PRESENTATION GENERALE

INFORMATIONS GENERALES

Nom	GIVORS
Année de création	1970
Longueur du réseau	Environ 9 km
Site de production	Chaufferie des Vernes

AUTORITE COMPETENTE

Nom	METROPOLE DE LYON
Coordonnées	20, rue du Lac CS 33569 69 505 Lyon cedex 03
Contact	reseauxdechaleur@grandlyon.com

DELEGATAIRE

Nom du délégataire	EGMI (filiale 100% Idex)
Coordonnées	IDEX 11, rue Maurice Audibert 69800 Saint-Priest Email : rcu.givors@idex.fr Téléphone : 0 800 94 18 42
Mode de gestion	Délégation de service public de type concession
Date de fin de contrat	30 juin 2042

OUTILS DE COMMUNICATION

Site internet & portail abonnés :

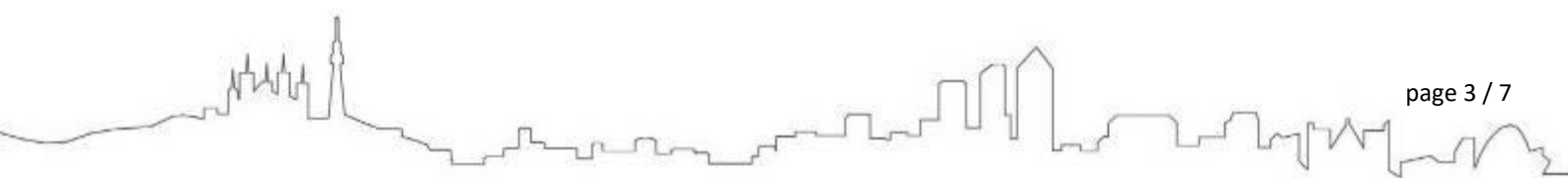
<http://chauffageurbain.givors.grandlyon.com/>

Page Twitter :

<https://twitter.com/ChauffUrbainGiv>

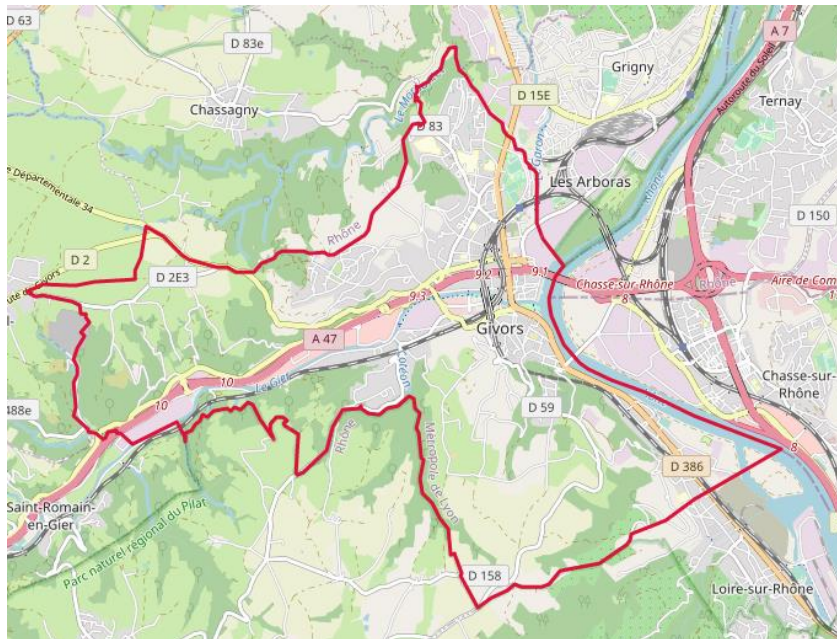
Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Chauffage-Urbain-Givors-446916142435583/>

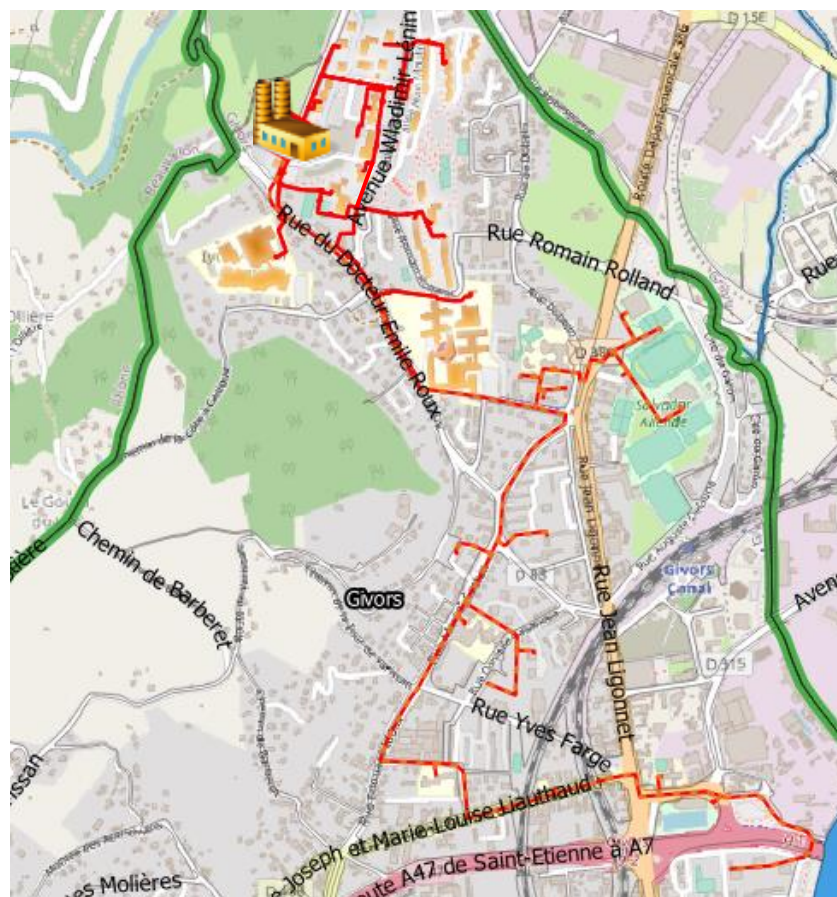


PERIMETRE DE LA DELEGATION ET PLAN DU RESEAU

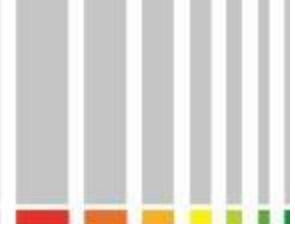
Le périmètre de la délégation est identifié en rouge sur le plan ci-dessous. Il est constitué de l'ensemble du territoire de la commune de Givors.



Le tracé actuel du réseau de chaleur est repéré en rouge sur le plan ci-dessous.



SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR OU DE FROID
SUR LA METROPOLE DE LYON – MODE D'EMPLOI
B02 – le réseau de GIVORS



DONNEES DE PRODUCTION

Année	2020	
Volume de consommation	18	GWh/an
Nombre d'équivalents logements*	2 700	équivalents logements

*valeur pour la fin d'année 2020 (suite aux travaux d'extension du réseau).

POSSIBILITE DE RACCORDEMENT

Possibilité de raccordement	Réseau en développement	Raccordement possible	Réseau saturé
	X	X	

Fourniture de chauffage et/ou eau chaude sanitaire	CHAUFFAGE	EAU CHAUDE SANITAIRE
	X	X

Type de livraison de l'énergie calorifique	EAU CHAUDE	EAU SURCHAUFFEE
	X 110°C maximum	

MIX ENERGETIQUE REEL

Année	2020						
Énergie	Bois	Cogé bois	UTVE	Gaz	Cogé gaz	Fioul	Biogaz
Pourcentage	12%	0%	0%	38%	0%	4%	46%
Taux de couverture EnR&R ¹	58%						

Nota : Suite aux travaux réalisés en 2019 et 2020 sur le réseau de chaleur et la chaufferie urbaine, le taux de couverture par les énergies renouvelables et de récupération sera amené à augmenter en 2021 pour atteindre 74%.

CONTENU EN CO₂

Valeur	253	g / kWh
--------	-----	---------

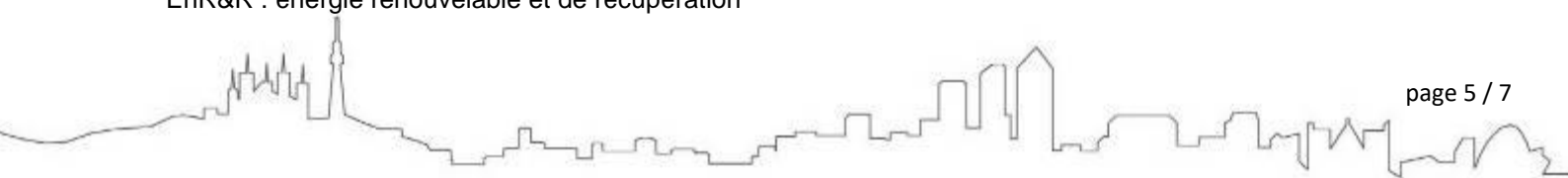
Dernier arrêté en vigueur : [Arrêté du 11 avril 2018](#)

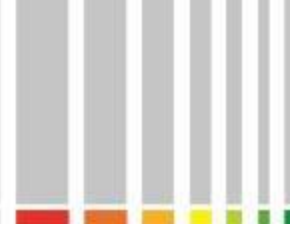
Nota : La mise en service de la nouvelle installation biomasse (au 1^{er} janvier 2021) entraînera une modification du contenu en CO₂ du réseau.

CLASSEMENT DU RESEAU

Le réseau est-il classé ?	NON
---------------------------	-----

¹ EnR&R : énergie renouvelable et de récupération





Nota : En cas de réseau de chaleur classé, des zones de développement prioritaire sont définies dans le dossier de classement. Les constructions créées ou lourdement rénovées dans ces zones ont obligation de raccordement au réseau, selon les prescriptions faites dans le dossier de classement du réseau.

REGLEMENT DE SERVICE

Le Règlement de service est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).

PERSONNE À CONTACTER

Jérémie NEVEU, Directeur technique région Rhône Auvergne

Tél : 06 62 94 23 83

Mail : rcu.givors@idex.fr

MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT

Les informations suivantes seront nécessaires, à minima :

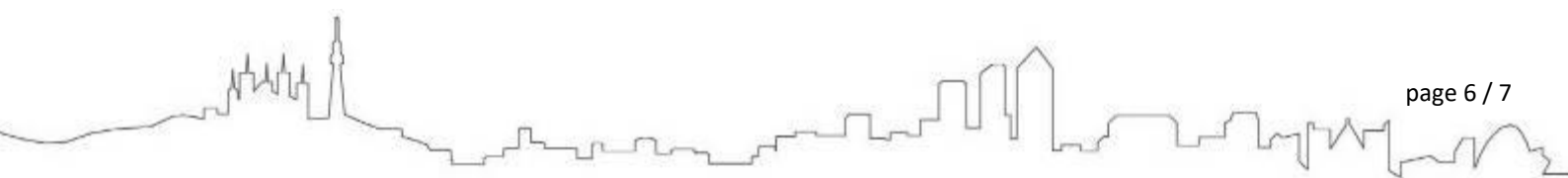
- Nom du maître d'ouvrage
- Adresse du projet et localisation projetée de la sous-station
- Consommation annuelle estimée pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire (sur la base des calculs réglementaires pour les bâtiments neufs ou éco-rénovés, ou de l'historique des 3 dernières années représentatives pour les bâtiments existants)
- Puissance nécessaire pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire
- Date souhaitée de mise en service de la sous-station

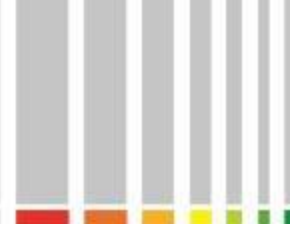
D'autres éléments pourront être demandés pour l'établissement d'une proposition technique et financière détaillée de la part du délégataire.

CONDITIONS DE RACCORDEMENT ET OBLIGATIONS DE L'ABONNE CONCERNANT L'ENTRETIEN / MAINTENANCE DU RESEAU SECONDAIRE

Les obligations de l'abonné en termes d'entretien / maintenance du réseau secondaire sont détaillées dans le Règlement de service.

Le guide de préconisations techniques pour le raccordement au réseau est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).





MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT

DUREE D'ENGAGEMENT INITIALE

La durée d'engagement initiale est de 10 ans. Elle est renouvelée par périodes successives de 5 ans.

COUTS DE RACCORDEMENT

Les droits de raccordement sont établis selon les modalités définies dans le Règlement de service.

TARIFICATION EN VIGUEUR

Au 1^{er} janvier 2021, la tarification est la suivante :

R1 (€HT/MWh)	33.42
R2 (€HT/kW)	45.65

Cette tarification peut évoluer (indexation des prix, renouvellement de contrat, avenant au contrat). Les demandeurs sont invités à se rapprocher de la Métropole de Lyon ou du délégataire pour connaître les évolutions programmées.

TAUX DE TVA APPLICABLE

Coûts de raccordement	20,0%
R1	5,5%
R2	5,5%

ANNEXES

Sans objet.

